Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DEPARTEMENT DU FINISTERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
TEMPORAIRE

N° C 215 29 2025 30

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLOZEVET :
VU, les articles L 2212-2 et L 2213-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, le Code de la route,
VU, le Code de la voirie routière,
VU, l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974 livre I 8éme partie signalisation temporaire.
Vu la demande présentée par l'entreprise Le QUERE Marcel, 14 Kerlaéron, 29710 Plozévet.

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de **règlementer la circulation et le stationnement** au lieu-dit Kerlaéron (VC 41) au niveau du N° 14, (le long des parcelles cadastrées ZR 164 et ZR 83)

- Taille de haies avec nacelle mobile.
- Du samedi 22 mars au dimanche 23 mars 2025 inclus.

ARRETE

ARTICLE I : La circulation sera interdite et le **stationnement** règlementé au lieu-dit Kerlaéron (VC 41) au niveau du N° 14, (le long des parcelles cadastrées ZR 164 et ZR 83).
Emprise sur demi-chaussée, chantier mobile avec nacelle.

ARTICLE II : Les panneaux de signalisation temporaire de chantier seront installés par : M. Le Quere Marcel.

ARTICLE III : Les accès à leur propriété par les riverains et les services de sécurité devront être maintenus de jour comme de nuit.

ARTICLE IV : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements.

ARTICLE V : Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet **www.telerecours.fr**

ARTICLE VI :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Maire,
- Demandeur : M. Le Quere Marcel
- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN,

À PLOZÉVET, le 19 Mars 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Gilles KEREZEON

MAIRIE DE PLOZEVET (Finistère)

Pour le Maire,
L'adjoint au Maire,
Jean-Claude MARLE